

COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 JUIN 2015

Au cours de sa séance du 16 juin 2015 à 20h00, le Conseil Municipal a :

➤ **octroyé, à 12 voix pour et 2 abstentions (Mme HECKEL et M. BELLO), une subvention exceptionnelle à l'association Nature et Patrimoine de Saulny d'un montant de 300 €.**

Cette association, créée en décembre 2014, ne peut pas bénéficier du règlement d'octroi des subventions aux associations locales. Ses membres ayant commencé sans attendre à travailler à l'entretien des chemins communaux, l'embellissement du village et la qualité de l'environnement étant l'un des engagements pris devant les électeurs par le Conseil Municipal actuel, l'assemblée délibérante a répondu favorablement à cette demande d'aide financière.

➤ **adopté la première décision modificative budgétaire de l'exercice 2015.**

Il s'agit d'adapter les prévisions budgétaires à la réalité du terrain en procédant à des transferts de crédits entre plusieurs opérations sans augmenter le total budgétaire.

➤ **fixé la participation des personnes de 64 ans et plus et des accompagnateurs à la sortie de septembre 2015.**

Le coût de la sortie « la magie du cristal » envisagée le 03 septembre prochain sera de 75 € par personne. La participation des personnes de plus de 64 ans et de leur conjoint est fixée à 35 €, celle des membres du Conseil Municipal à 35 € également, pour les autres accompagnateurs elle est de 75 €.

➤ **instauré des redevances d'occupation du domaine public.**

A compter du 01 septembre 2015, les bénéficiaires d'une autorisation d'occupation du domaine public, cirques ambulants, spectacles de marionnettes, forains, commerçants ambulants, etc ..., paieront une redevance pour ce stationnement autorisé.

➤ **revalorisé d'environ 2 % certaines des redevances d'utilisation de la salle polyvalente et de l'espace socio culturel pour l'année 2016.**

➤ **autorisé la signature d'une convention avec l'association Metz Saint Quentin Badminton pour mise à disposition annuelle d'une partie des locaux de la salle polyvalente.**

Cette convention précise les conditions administratives et financières de cette mise à disposition.

➤ **émis un accord de principe à la vente d'un ensemble de trois terrains constituant une parcelle à bâtir rue du Moulin.**

L'assemblée a demandé qu'une large publicité soit organisée pour informer de cette mise en vente. Voir l'annonce ci-dessous.

➤ **pris acte de la suite donnée à diverses déclarations d'intention d'aliéner parvenues en mairie depuis la dernière séance.**

➤ **décidé de soumettre les travaux de construction ou de modification des clôtures à déclaration préalable sur l'ensemble du territoire de la commune à compter du 01 septembre 2015.**

Compte-tenu des difficultés à faire respecter les règles d'urbanisme en matière d'édification des clôtures depuis la suppression de la déclaration préalable pour ces travaux, le Conseil a jugé utile d'instituer un système de contrôle préalable et de faire usage de son droit issu de l'article R 421-12 du Code de l'Urbanisme et rétablissant l'obligation de dépôt d'une déclaration préalable pour tous travaux de clôture.

IL EST RAPPELE A TOUS LES ADMINISTRES QU'AVANT D'ENTREPRENDRE DES TRAVAUX SUR LEUR PROPRIETE, IL EST VIVEMENT CONSEILLE DE PRENDRE L'ATTACHE DE LA MAIRIE AFIN DE VERIFIER SI LEUR PROJET NECESSITE UNE AUTORISATION D'URBANISME OU PAS.

➤ **reconduit pour 2015 l'organisation du concours des maisons fleuries.**

Le passage du jury est programmé le samedi 04 juillet 2015.

➤ **décidé l'adhésion de la commune à l'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale.**

L'objectif est de partager ses connaissances et de mutualiser des solutions.

➤ **autorisé le Maire à signer un nouveau contrat de maintenance pour le photocopieur de la mairie.**

Valable un an, il augmente de 288 € annuels, l'appareil ayant déjà atteint l'âge de cinq ans et présentant un risque accru de pannes.

➤ **autorisé l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant maximale de 400.000 €.**

Il s'agit d'une avance de trésorerie permettant à la commune de payer les travaux d'investissement en cours jusqu'au recouvrement effectif de recettes attendues.

Le Maire lève la séance à 21 heures 30.

Le Maire,

Arlette MATHIAS

INFORMATIONS :

Un appartement est à louer résidence « le Calembourg » 35 rue de Metz

Type F3 – 78 m² - cave et 2 emplacements de parking

Loyer : 659 € - charges 12 € mensuels

Chauffage individuel électrique.

A VENDRE

Terrain à bâtir rue du Moulin

7 ares 85

Constitué de trois parcelles cadastrées section E,

N° 479, 482 et 1395,

Vendu en l'état c'est-à-dire non défriché, non viabilisé et sans étude de sol.

Faire proposition en mairie avant le 01 septembre 2015.